



Retard dans la restitution de la caution

Par **Tinaju**, le **13/11/2008** à **12:47**

Bonjour,rnrnEn aout 2007, nous avons aménagé dans un appartement dans un état lamentable. Nous en sommes partis en aout 2008 en le rendant dans un meilleur état qu'on ne l'avait eu. Il y a bien eu un relevé des différents compteurs au moment de la remise des clefs.rnrnLe délai de 2 mois pour la restitution de la caution est donc dépassé. Mais une provision pour la consommation du gaz était incluse dans les charges. Maintenant, l'Agence veut qu'on attendent janvier pour récupérer notre caution car le décompte annuel pour le gaz sera fait à ce moment là.rnrnJ'aimerais savoir si cela est vraiment une bonne raison pour bloquer encore la caution (ce qui m'étonnerait franchement) et sinon ce que je dois faire pour la récupérer rapidement en incluant le remboursement de l'excès de provision pour la consommation du gaz.rnrnEn vous remerciant par avance,